

Le Plan Paysage du Chablais

une démarche initiée par le SIAC à l'échelle du Chablais



***RANDO SCoT Paysage** _ 7 Octobre 2021*



Stratégie de territoire et
de mobilité multimodale

Avec la participation financière de :



**.MaZ. projets
ARE**

Déroulé de la journée

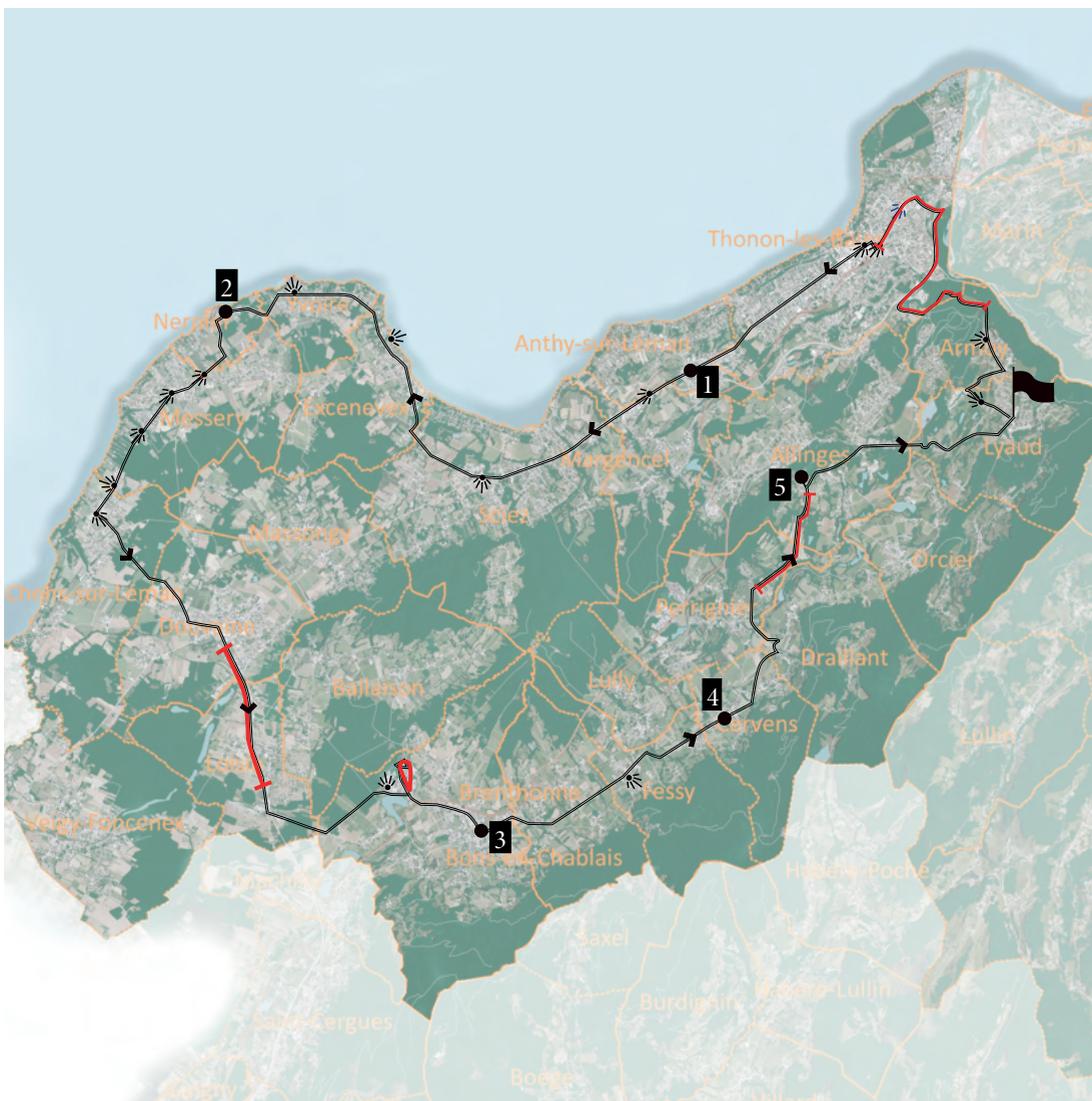
01 Retours sur les enjeux du Plan Paysage à travers le SCoT

02 Les haltes

03 Fiches thématiques (documents ressources)

- . Cartographies SCoT
- . Historique des politiques d'aménagement : dualité de visions
- . Densité et développement urbain : échelles et références spatiales entre Espace et Paysage
- . Architecture et implantation des constructions
- . Qualités paysagères des Zone d'Activité Economique
- . Accompagnement au développement des énergies renouvelables
- . Geoparc UNESCO
- . La forêt du Chablais, un potentiel à valoriser
- . Contrat de rivières
- . Qualités urbaines et architecturales des zones/exploitations agricoles
- . Qualités paysagères, urbaines et architecturales du Chablais

Carte du trajet de la Rando SCoT



Légende :

- ➔ Tracé et sens du parcours
- 👁 Point de vue
- |— Lecture de paysage en roulant

- 🚩 **Départ 9h00** : le Lyaud
- Haltes
- 1. Zone d'activité Commerciale Anthy-sur-Léman
- 2. Nernier
- 3. Bons en Chablais
- 4. Cervens
- 5. Châteaux des Allinges

🚩 **Arrivée 16h30** : le Lyaud

Rando-SCoT Paysage

Lancée lors de la commission
SCoT-Urbanisme du SIAC
le 13 Juillet 2021

Lire le paysage du Chablais pour envisager ensemble son devenir

Il s'agit d'une démarche participative qui vise à préserver la qualité du cadre de vie de tous les acteurs du territoire, ainsi qu'à préserver et valoriser le caractère exceptionnel du Massif du Chablais inscrit à l'UNESCO.

L'intérêt est :

Patrimonial : valoriser le paysage des espaces habités et naturels

Culturel : favoriser l'expression de la relation de ses habitants à leur territoire

Social : conforter la qualité du cadre de vie quotidien, pour l'habitat, le travail, les loisirs ou les déplacements

Economique : renforcer l'attractivité du territoire, développer l'emploi et faire rayonner plus largement la valeur du patrimoine et des paysages du Chablais

Le Plan Paysage est co-construit en 3 étapes :

1. l'appropriation des enjeux de paysage inscrits dans le **SCoT**
2. la définition d'**objectifs** et donc d'engagements de **qualité paysagère**
3. la préparation d'un **programme d'actions** pour mettre en œuvre ces objectifs.

Les **actions** qui pourront découler seront très **concrètes** et de nature variée :

- . l'accompagnement et la valorisation d'initiatives favorisant une culture commune du paysage et sur le territoire, ainsi que son inscription dans la transition écologique et énergétique
- . l'aménagement d'entrées de bourgs et d'espaces publics
- . la requalification de patrimoines bâtis
- . l'intégration de dispositions dans les documents d'urbanisme pour une meilleure prise en compte des enjeux de paysage.

Durant toute une journée, la RandoSCoT - Paysage permettra de parcourir le territoire de chaque EPCI. L'itinéraire qui se fera en bus sera ponctué de lectures partagées de paysages, incitant tous les participants à échanger sur différents thèmes et à évoquer les enjeux du SCoT dans leur dimension paysagère. Cette démarche ponctuée de rencontres sur le terrain se veut participative. Le parcours incitera aux échanges entre élus du territoire. Ils permettront de formuler, dans un second temps de la démarche générale collective et participative, les Objectifs de Qualité Paysagère.

Pour rappel

Enjeux et défis du SCoT, développement du Plan Paysager

Les **enjeux du SCoT** reposent sur :

- . les paysages du Chablais, atouts et socles de l'attractivité du Chablais
- . les paysages et les patrimoines emblématiques du Chablais
- . les paysages en mutation
- . la qualité des fronts paysagers
- . les paysages emblématiques de montagne
- . la requalification des fenêtres paysagères
- . l'effet de coupure de fond de vallée
- . les axes paysagers vitrines
- . la protection de l'environnement, la préservation des richesses écologiques, la valorisation et l'aménagement

Les **défis du SCoT** en 3 points :

- . Structurer le territoire en lien avec l'armature territoriale et le projet multimodal
- . Promouvoir le capital nature comme facteur d'attractivité et vecteur de développement
- . Créer un urbanisme plus durable, agréable à vivre, économe en foncier

Les **3 axes** de développement du **Plan Paysage** :

- . Un territoire qui nécessite une approche paysagère exigeante et renforcée à l'échelle des grands paysages et à l'échelle des paysages quotidiens.
- . Une approche paysagère qui s'appuie sur un maillage et un développement de l'urbanisme qui se construit selon l'armature territoriale et le projet multimodal définies dans le SCoT
- . Définir la notion de qualité paysagère urbaine et architecturale en fonction de l'échelle des projets : territoriaux et de l'habitat.

Les **3 typologies paysagères majeures** sont soumises à des pressions foncières fortes :

- . **Les bords du Léman** majoritairement urbains, dont le développement rapide du logement et des activités économiques, a généré ces dernières décennies une proche couronne périurbaine peu qualitative,
- . **Le plateau agricole en balcon sur le lac**, dont les espaces ouverts sont menacés de mitage urbain,
- . **Les vallées et montagnes**, entités paysagères à part entières, sont soumises à la pression liée à l'activité touristique.

Le paysage est un levier important de composition urbaine pour la création de cadres de vie vertueux, portant les principes de transition écologique, favorisant l'économie, la santé... Plusieurs facteurs renforcent cette nécessité de cohérence paysagère : Les nouvelles directives gouvernementales (notion de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2030), le réchauffement climatique et son impact sur les milieux urbains denses, la crise sanitaire et l'adaptation des habitudes sociétales associées (ex : le développement du télétravail), questionnent les paysages actuels et remettent en perspective certaines occupations du territoire.

Observation mobile

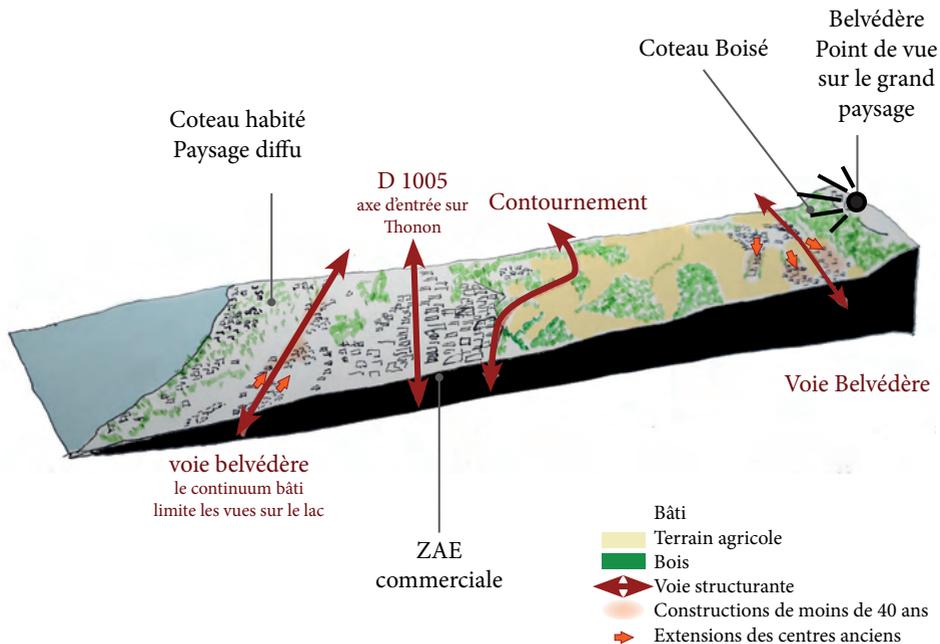
Eléments de lecture durant les trajets

Thématiques abordées :

- . La gradation du rural à l'urbain,
- . Qualité de vie des zones pavillonnaire/lotissement,
- . Marché de l'habitat péri-urbain et qualité paysagère
- . Entrée sur l'aire urbaine de Thonons-les-Bains



Coupe paysagère_Coupe Allinges à Anthy-sur-Léman



Observation mobile



Notes

Halte 1_Anthy-sur-Léman

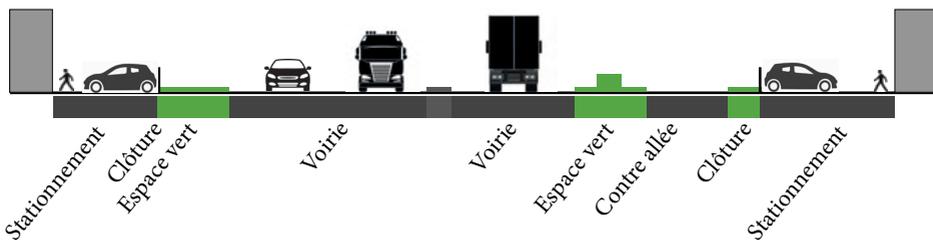
Eléments d'analyse

- Comment qualifieriez-vous :

- . Les qualités paysagères de ces centralités commerciales ?
- . Leurs perspectives dans un futur plus ou moins éloigné ?
- . L'offre de mobilité proposé (avec son environnement proche notamment) ?
- . Quelles interactions ces zones ont-elles avec l'espace habité proche (habitations, centre bourg, secteur touristique...) ?
- . L'impact de ces zones dans le grand paysage lorsqu'on traverse cet espace ? Notion et valeur d'image "vitrine" notamment

référéncé dans le SCoT :

Pôle d'interface urbaine
ZAE prioritaire
Paysage émergent



Observation mobile

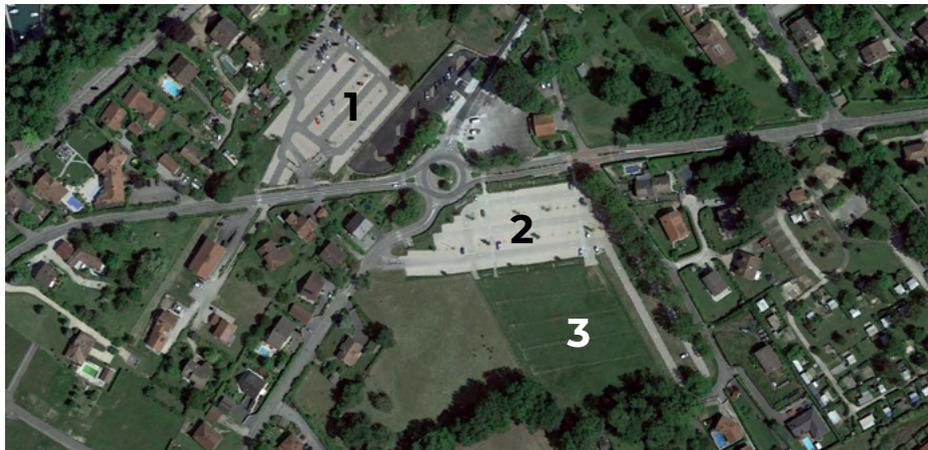
Éléments de lecture durant les trajets

Stationnements à Yvoire

3 exemples de traitements des espaces dédiés au stationnement dans un secteur très touristique et leur intégration paysagère.

référéncé dans le SCoT :

Village patrimoine
Village de Caractère
Paysage émergent



Halte 2_Nernier

Thématiques abordées :

Promenade urbaine, thèmes d'observation : espaces publics, limite public/privé (notions de seuils), densité, mobilité, place du végétal...

Partage d'expérience : la qualité de vie à Nernier

référéncé dans le SCoT :

Village patrimoine
Village de Caractère
Paysage émergent



Observation mobile_nouvelles opérations

Eléments de lecture durant les trajets

référéncé dans le SCoT :

Paysage émergent

Territoire émergent, nouvelles opérations,
Extension en continuité de zones bâties et/ou zones
d'habitations isolées ?



Sur la Route_Loi littoral

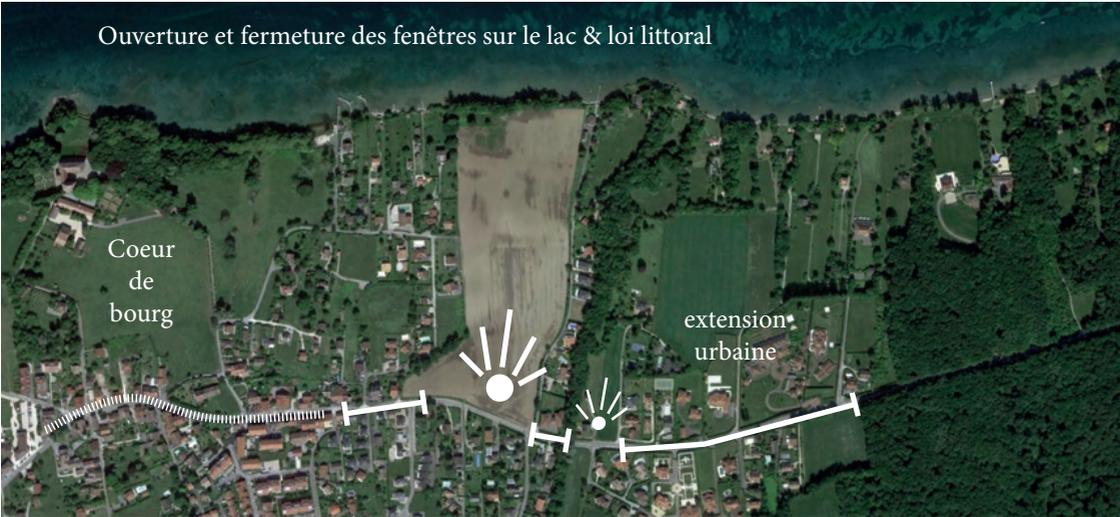
Thématiques abordées :

Loi littoral, fenêtres sur le lac et coupures urbaines

référéncé dans le SCoT :

Paysage émergent
Loi littoral

Ouverture et fermeture des fenêtres sur le lac & loi littoral



Observation mobile_Douvaine > Loisin

Thématiques abordées :

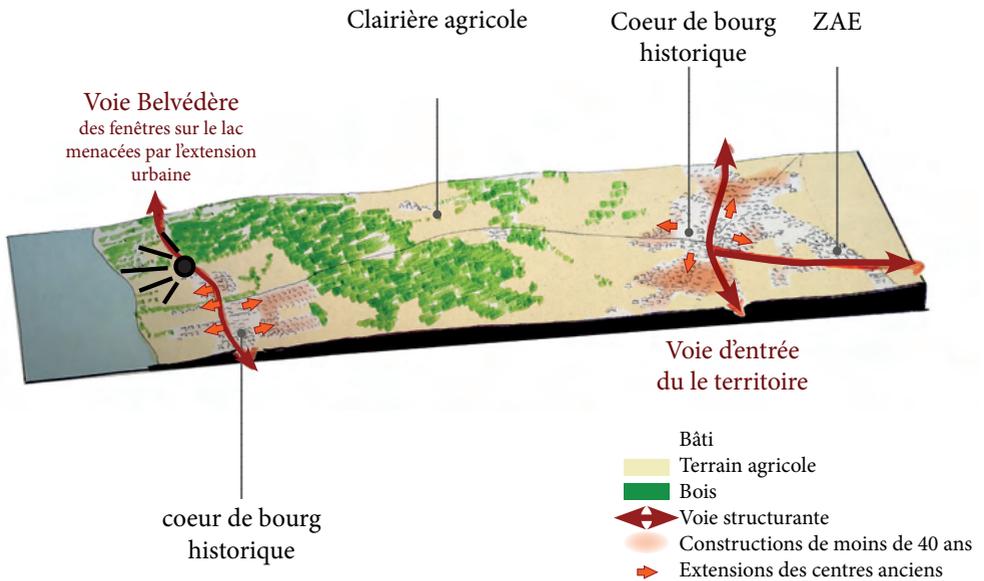
Cohérence urbaine, Porte d'entrée sud du territoire

référéncé dans le SCoT :

Paysage émergent



Coupe paysagère_Chens-sur-Léman à Douvaine



Sur la Route_ZAE Bracots

Thématiques abordées :

- Comment qualifieriez-vous :

- . L'intégration paysagère des ZAE ? dans le paysage proche ? dans le grand paysage ?
- . La qualité paysagère des espaces publics et espaces privés ?
- . L'offre de mobilité proposée dans ces secteurs et quelles interactions avec les tissus bâtis environnants ?

référéncé dans le SCoT :

ZAE prioritaire
à proximité d'un
Pôle Structurant
Paysage rural



Halte 3_Bons en Chablais

Thématiques abordées :

- Comment qualifieriez-vous :

. l'intégration de ce nouveau développement urbain vis à vis de l'héritage du centre bourg ? En rupture ou en cohérence ?
. les qualités de vie au sein de ces nouvelles opérations ? (leur intégration dans le paysage proche et lointain, la relation avec l'environnement, les services, l'accessibilité en matière de mobilité...)

référéncé dans le SCoT :

Pôle Structurant
Sur un des axes structurant
dans la stratégie mobilité
du Chablais
Paysage en mutation



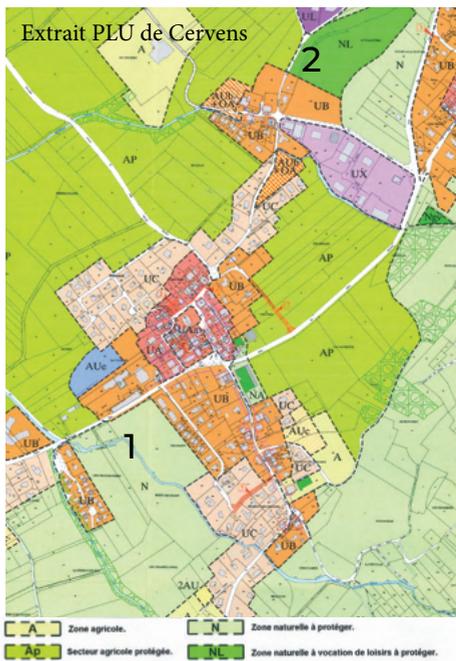
Halte 4_Cervens

Thématiques abordées :

Partage d'expérience : Limites d'urbanisation, fronts bâtis, Zones AP (agricole protégée) et Zones Humides

référéncé dans le SCoT :

Village
Espace agricole stratégique
Paysage rural



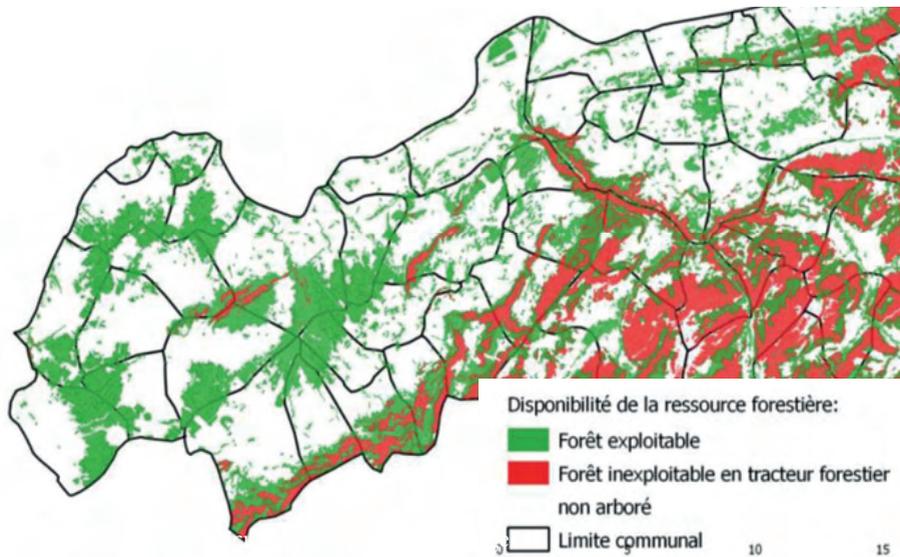
Observation mobile_Scierie du léman

Thématiques abordées :

Sylviculture, économie territoriale, stratégie territoriale au bénéfice de la forêt (cf. fiche thématique sur la valorisation de la filière bois dans le Chablais)

référéncé dans le SCoT :

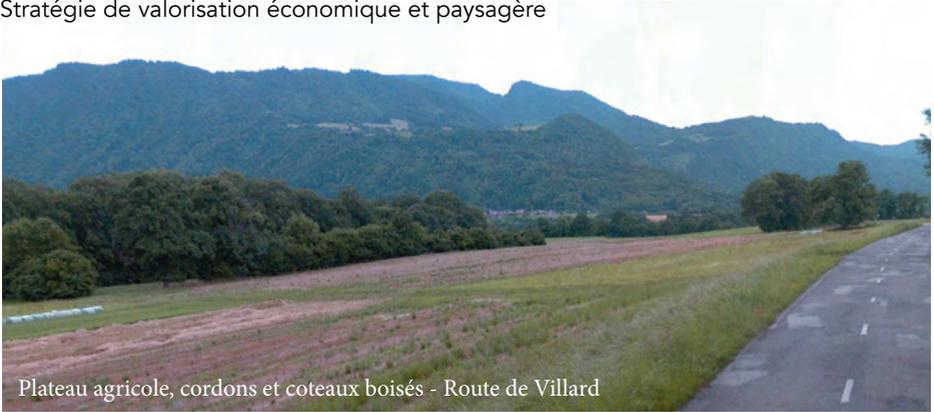
Espace agricole
stratégique
Paysage rural



Sur la route_Plateau rural du Pays de la Côte

Thématiques abordées :

Agriculture - Grand Paysage
Stratégie de valorisation économique et paysagère



Plateau agricole, cordons et coteaux boisés - Route de Villard

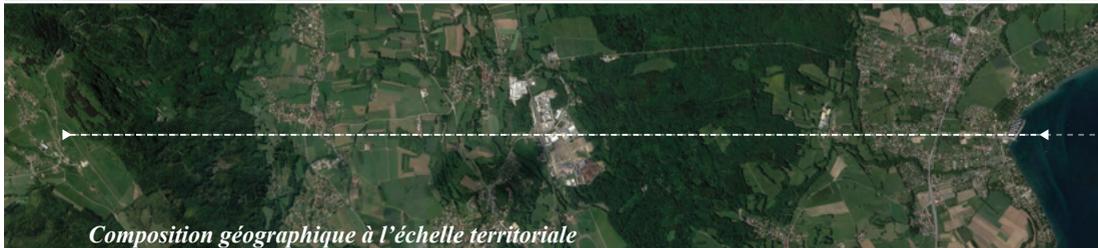
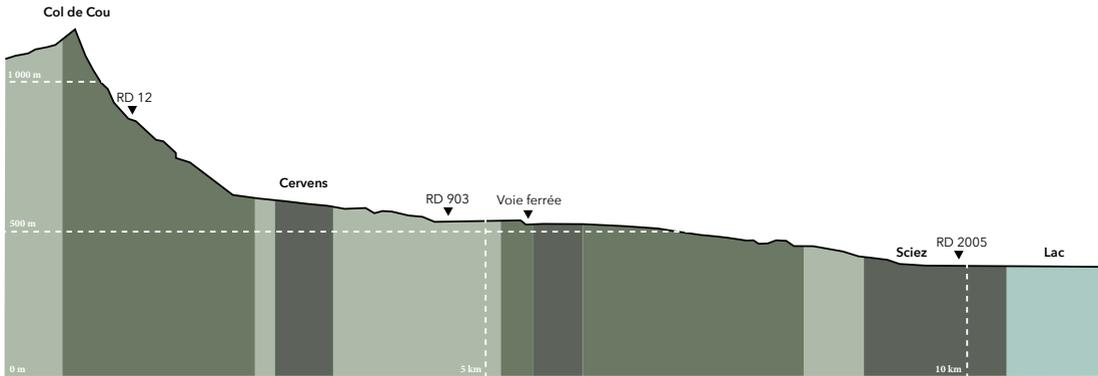
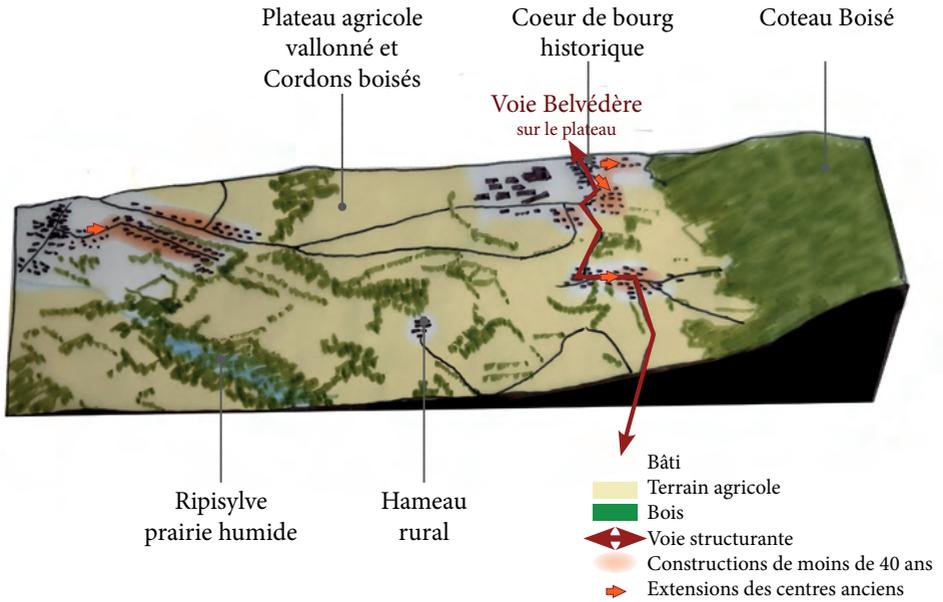


Hameau rural et vue sur le plateau vallonné - Route de Bonnart



Extension urbaine et agriculture - Route de l'Ermitage

Coupe paysagère_D'Orcier à Allinges



Composition géographique à l'échelle territoriale

Halte 5_Château des Allinges

Thématiques abordées :

Retour visuel à l'échelle du grand paysage :

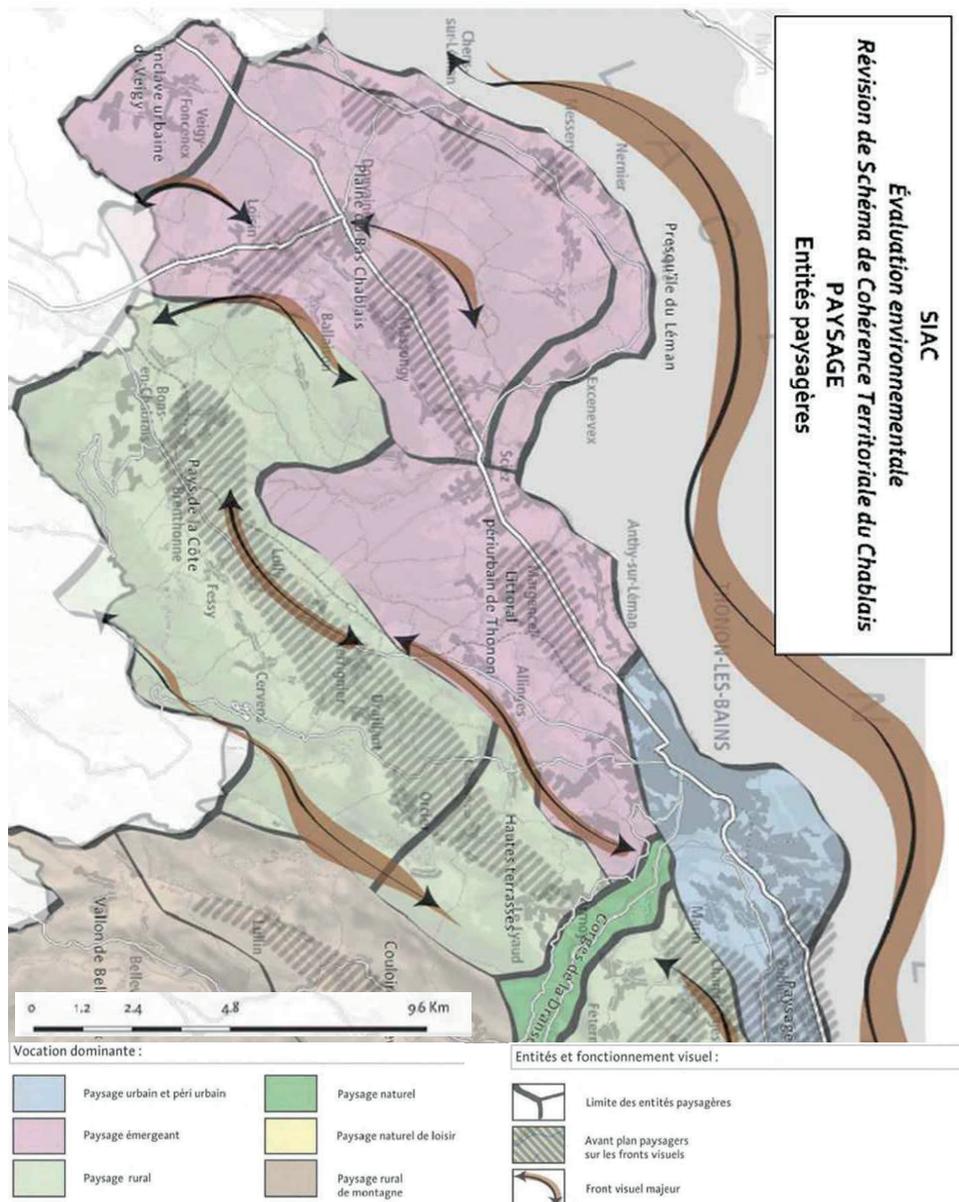
- . Mitage entre les entités bâties (*centres bourgs historiques...*)
- . Intégration et développement des espaces économiques (*valorisation de la 5ème façade, des ENR...*)
- . Place des continuités paysagères (*héritage et développement des cordons boisés, paysages agricoles...*)

référéncé dans le SCoT :

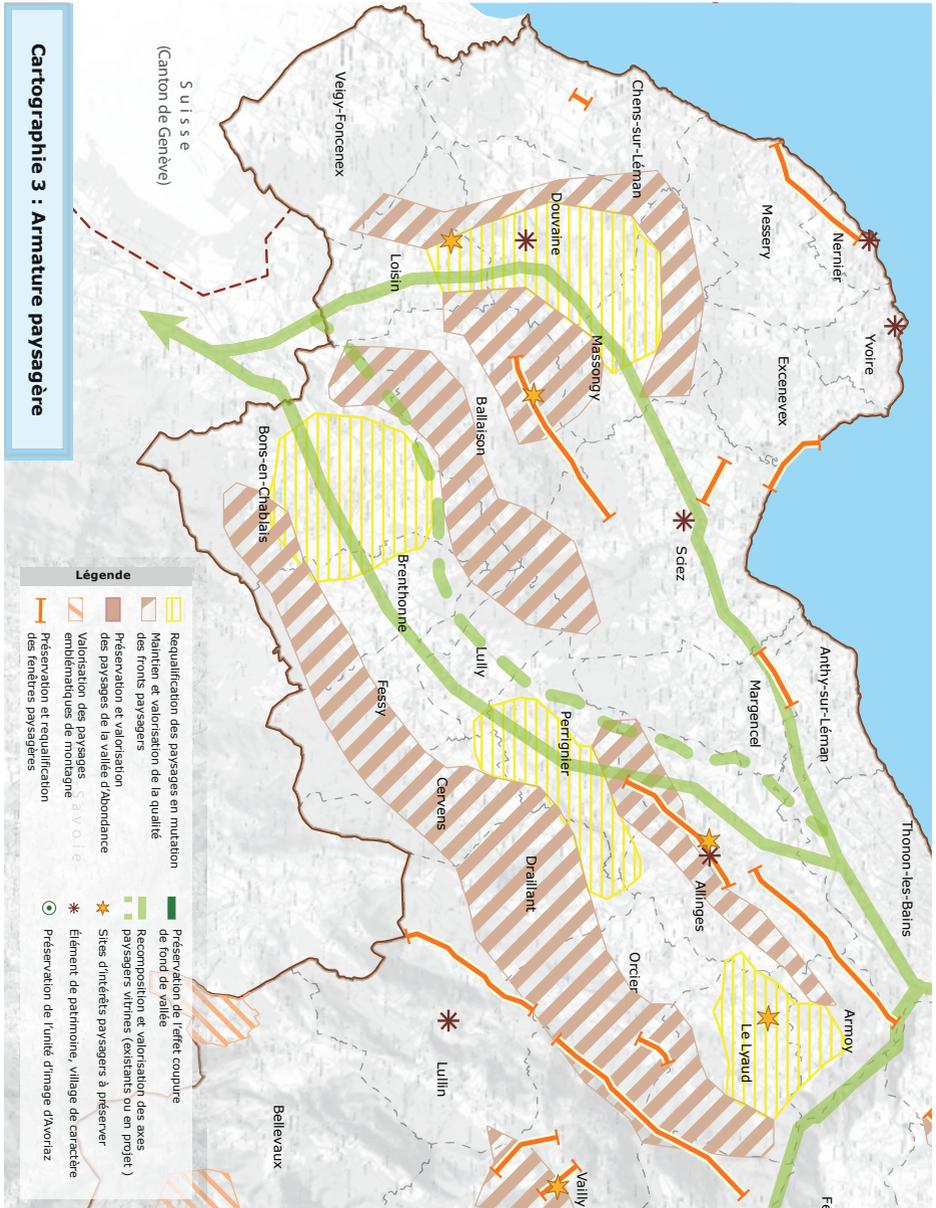
Point de vue
Patrimoine



Fiches Thématiques, cartographies SCoT

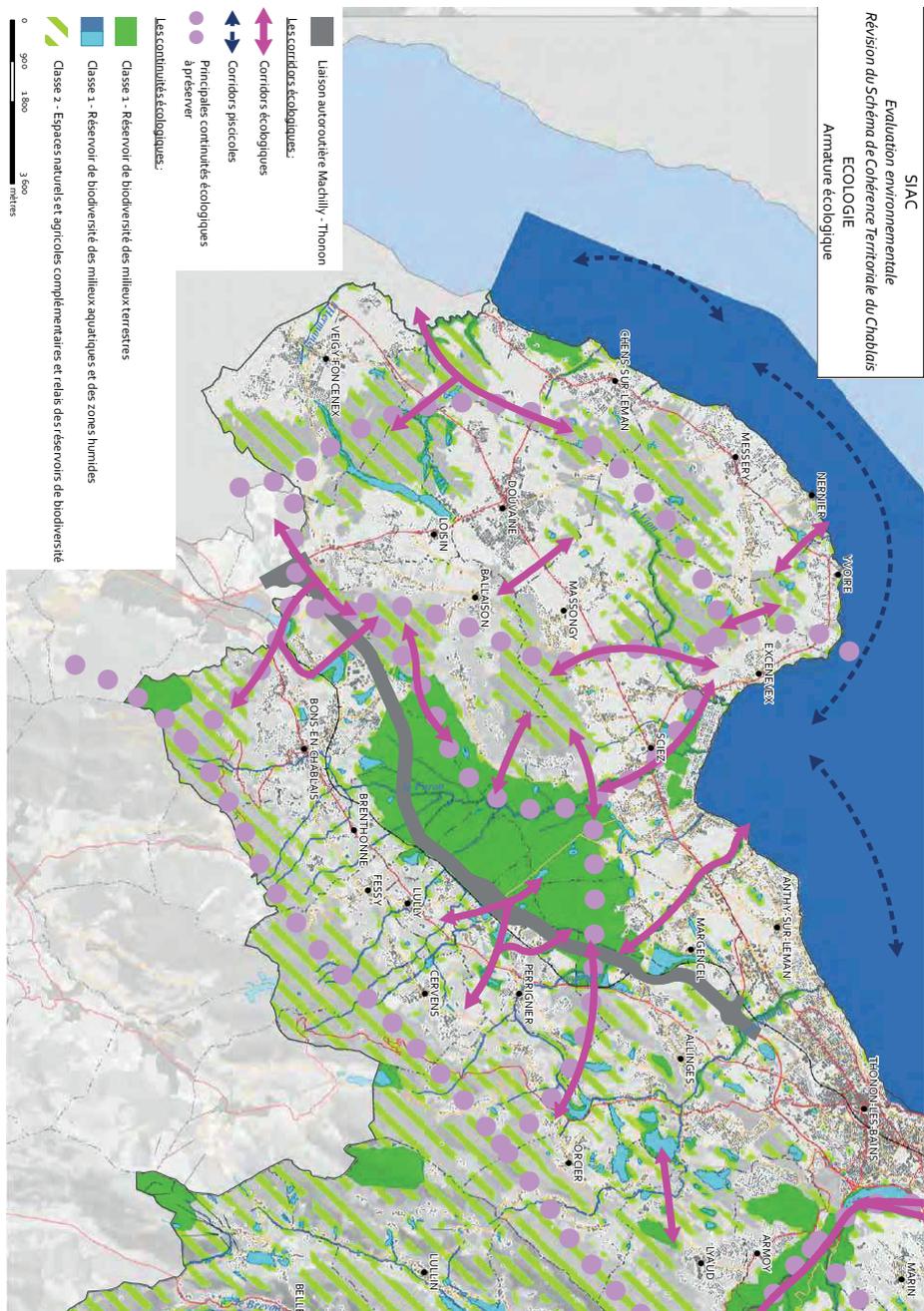


Fiches Thématiques, cartographies SCoT



Fiches Thématiques, cartographies SCoT

SIAC
 Evaluation environnementale
 Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais
 ECOLOGIE
 Amature écologique



■ Liaison autoroutière Machilly - Thonon

Les corridors écologiques:

↔ Corridors écologiques

↔ Corridors piscicoles

● Principales continuités écologiques à préserver

Les continuités écologiques:

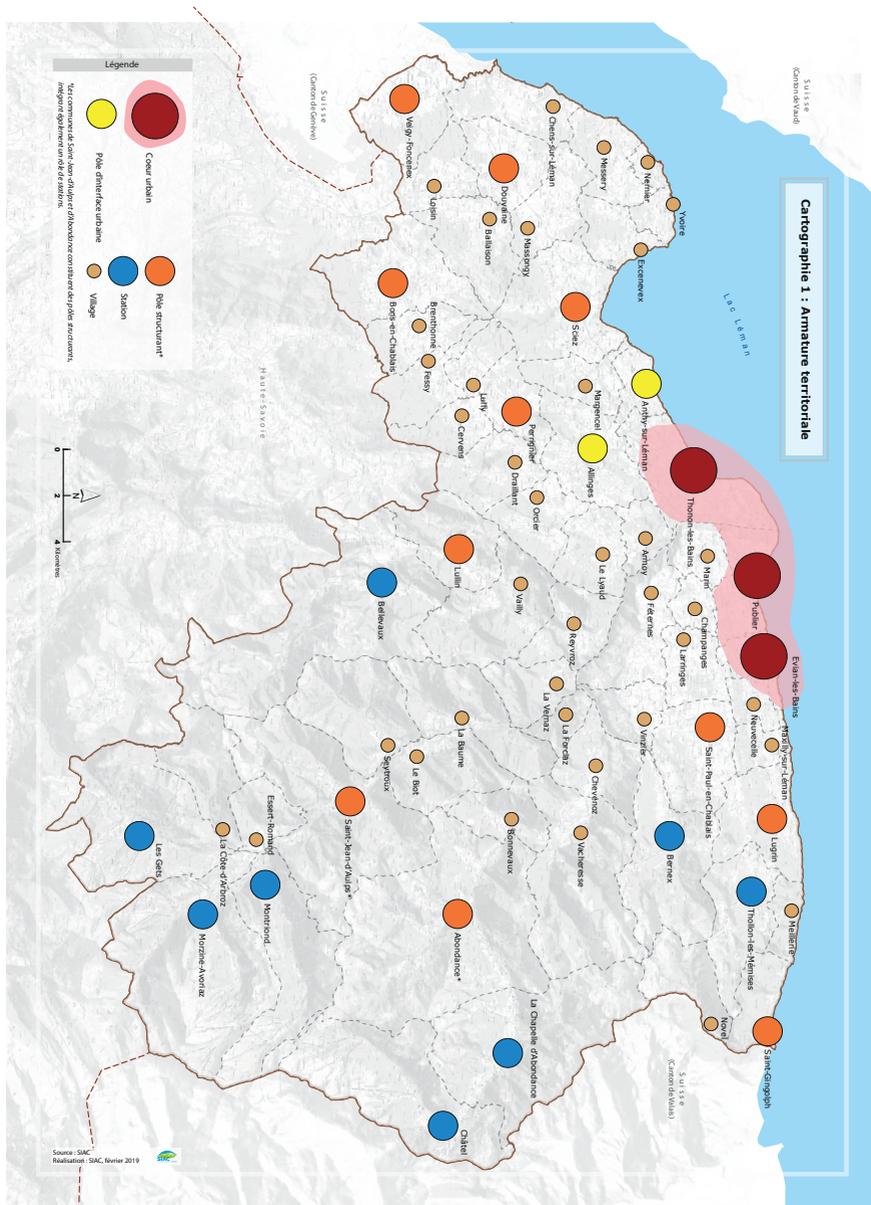
■ Classe 1 - Réservoir de biodiversité des milieux terrestres

■ Classe 2 - Réservoir de biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides

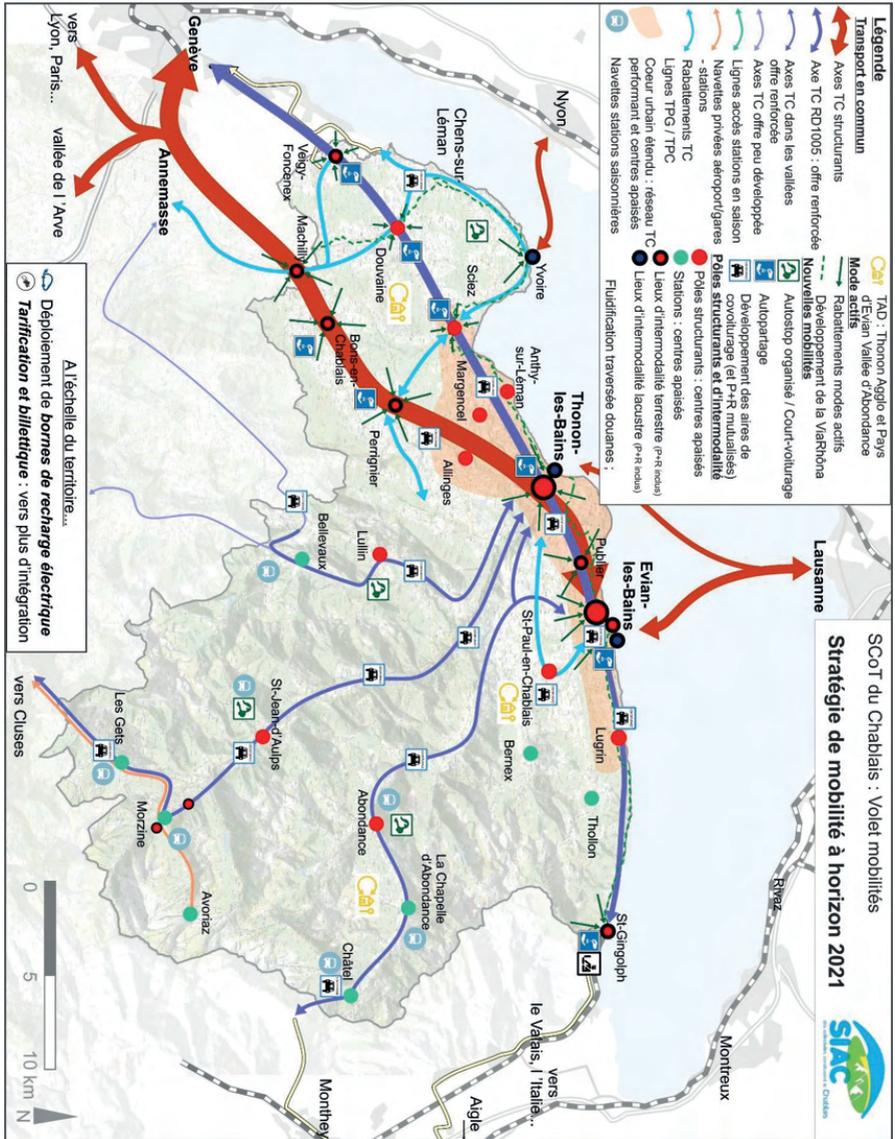
■ Classe 3 - Espaces naturels et agricoles complémentaires et relais des réservoirs de biodiversité

0 900 1800 3600
 mètres

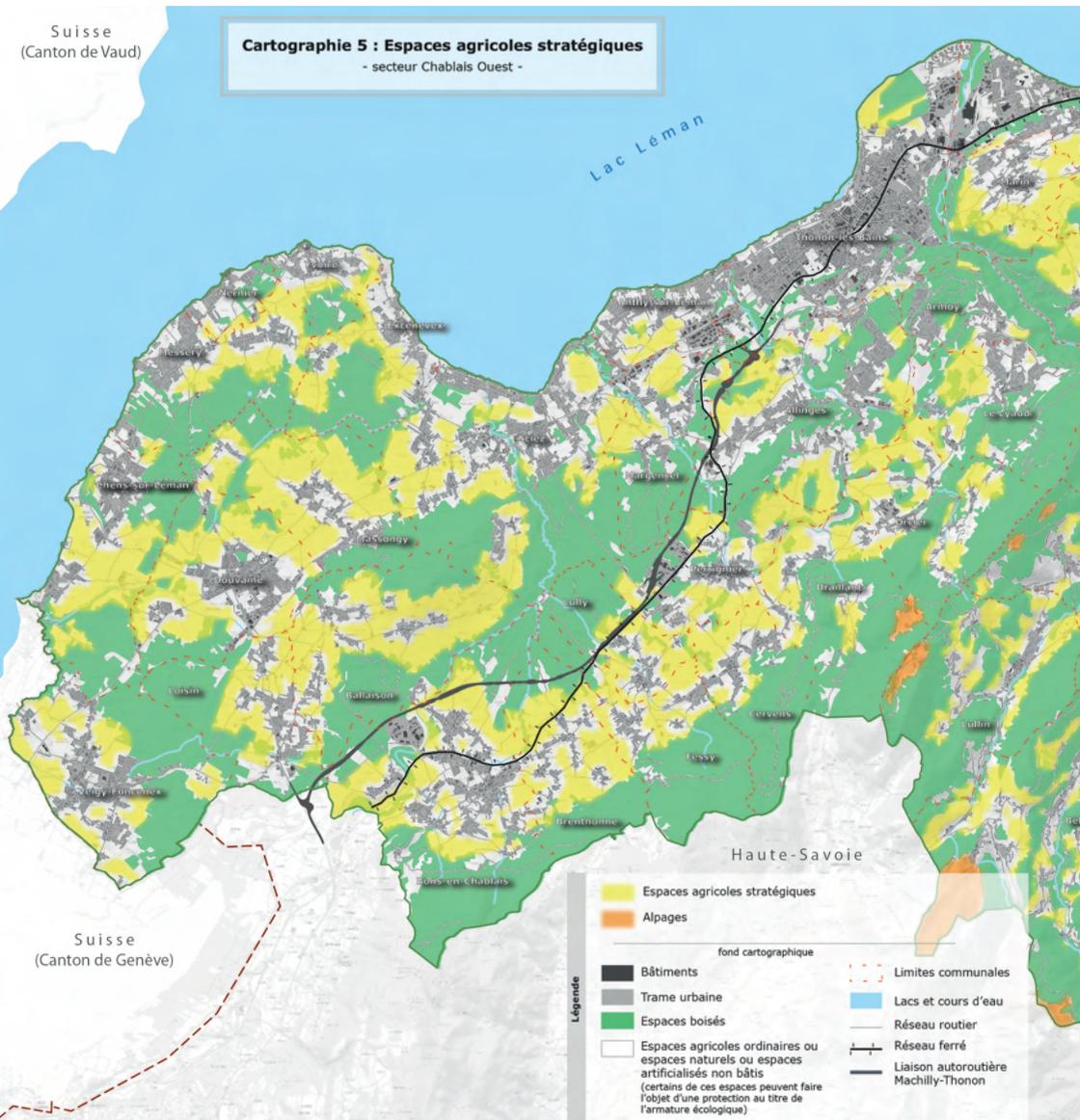
Fiches Thématiques, cartographies SCoT



Fiches Thématiques, cartographies SCoT

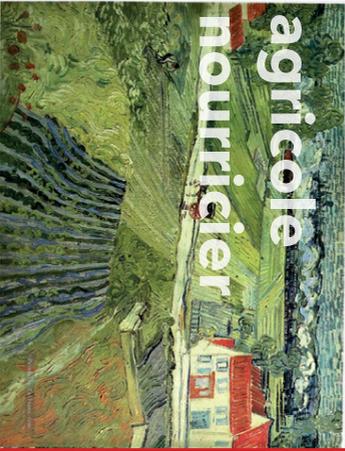


Fiches Thématiques, cartographies SCoT



Fiches Thématiques *_Politique d'aménagement dans le temps et*

*dualité de visions
entre
Espace et Paysage*



**agricole
nourricier**

1800

1900

1940

1970

1980

1990

2000

1970
Dualisme affirmé entre
modernistes et culturalistes

1990's
Emergence de la notion
de développement durable

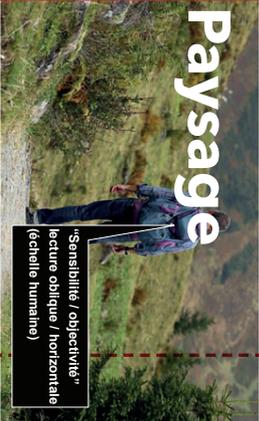


Espace

A partir des années 70's, avènement de la construction avec une approche moderniste / pensée de l'espace des modernistes.

≠

En parallèle, les paysagistes portent une vision manifeste d'une conception "culturaliste" de l'urbanisme



Paysage

«Sansibilité / objectivité»
lecture oblique / horizontale
(échelle humaine)

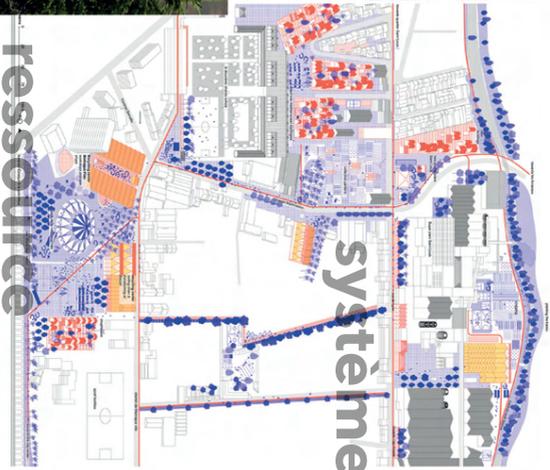
Apparition de la notion
"d'espace"

Emergence des notions
d'espaces vécus
et perçus avec la
géographie sociale

Géographie culturelle :
clivage marqué entre
espace et paysage

Avec la prise de conscience
du développement durable, arrive
alors l'enjeu de restructurer / les
modes de penser et d'action
en réconciliant les notions

de paysage(s) / territoire(s)
/ systèmes s'impose et tend
à considérer les paysages
(naturels, urbains) comme des
ressources inaliénables.



système

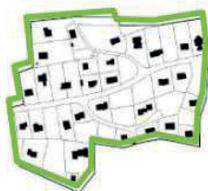
ressource

Fiches Thématiques

Densité et développement urbain : échelles et références spatiales

. Quelques ordres de grandeur, densité et consommation foncière

- **30 logements sur 6 ha en individuel hors procédure (5 logt/ha)**



Un objectif chiffré ne fait pas identité

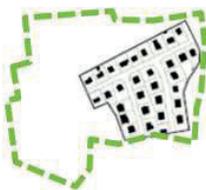
Deux notions sont généralement employées :

- . La densité bâtie : surf. plancher/surf. terrain
- . La densité résidentielle: logt/ha

Ces définitions sont plus quantitatives que qualitatives, elles sont insuffisantes pour apprécier l'intérêt d'une approche par la densité sur le tissu urbain local.

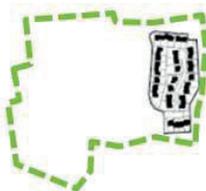
La qualité de l'espace public, la proximité des services, l'emploi, les transports, les commerces, les équipements publics contribuent à la qualité du cadre de vie.

30 logements sur 3 ha en individuel avec procédure (10 logt/ha)



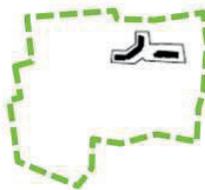
Conso foncière divisée par 2

- **30 logements sur 1,2 ha en individuel dense (25 logt/ha)**



Conso foncière divisée par 5

30 logements sur 0,4 ha en intermédiaire ou petit collectif (75 logt/ha)



Conso foncière divisée par 15

Fiches Thématiques

Densité et développement urbain : échelles et références spatiales

Concilier densité et qualité du cadre de vie, quelques illustrations



4050 m² de surface - 27 logements - 3 ind. groupés – 24 intermédiaires
densité : 66 logts/ha



13 540 m² de surface - 145 logements
densité : 107 logts /ha



Fiches Thématiques

Densité et développement urbain : échelles et références spatiales

Présentation Mai 2021, document SIAC

source documentation du Pôle Dynamiques territoriales - SCoT du Chablais

mais aussi pour plus de lecture :

Florence Bordère, Dominique Déléaz, Christiane Frandon, Emmanuel Giraud, Nathalie Cordina, **La densité des formes du développement résidentiel : mise en évidence de 5 formes urbaines, densité et de 4 formes de développement des communes de Haute-Savoie.**[Rapport de recherche]

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) 2004,

Concilier densité et qualité du cadre de vie, quelques thématiques de réflexion

- Respecter le voisinage et le site
- Préserver l'intimité
- Prolonger les logements par des espaces extérieurs
- Offrir des espaces de transition, entre public et privé
- Offrir des espaces publics qui permettent le vivre ensemble
- Amener la nature en ville, en coeur de village
- Repenser la place de l'automobile

A retenir...

. La programmation multifonctionnelle des espaces, la composition architecturale, paysagère et urbaine sont dans la perception de la densité.

. L'attention portée au bâti et à la préservation de la végétation existante conforte l'identité locale et assure la qualité patrimoniale des projets.

. La conception de projets collectifs qui prend en compte le parcours résidentiel, les besoins et les usages individuels, et qui favorise l'acceptation de la densité.

. Intégrer dès la réflexion la continuité de l'espace public, ainsi que des espaces de transition entre public et privé, qui préservent l'intimité des habitants.

. Minimiser la place de la voiture en favorisant les déplacements doux, et garantir des espaces communs sécurisés et paisibles.

. Mieux utiliser les sites disponibles dans le tissu urbain et soigner dignement les périphéries.

. Faire bon usage des outils fonciers et renforcer le projet d'aménagement

Plus de détail dans l'étude présentée en commission d'urbanisme au SIAC le 27 mai 2021.

Fiches Thématiques

Architecture et implantation des constructions :

Qualité architecturale des constructions en Haute-Savoie

source documentation en ligne du CAUE 74, <https://www.caue74.fr>

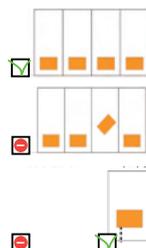
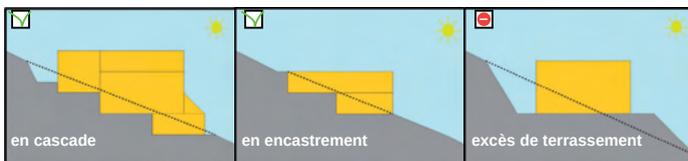
Parmi les 10 points de vigilance figure en 1er lieu l'adaptation à la pente.

Quelle prise en compte du contexte par le projet de construction ?

Les 10 points de vigilance du projet

1 - L'adaptation à la pente : le relief naturel du terrain doit être respecté. Par une implantation judicieuse (en cascade, en encastrement) le projet doit **suivre la pente naturelle** sans chercher à la modifier exagérément. Il s'agit d'**éviter les terrassements excessifs** souvent accompagnés d'engraissements ou de murs de soutènement très visibles dans le paysage.

Schéma d'implantation dans la pente :



2 - L'implantation sur la parcelle : la position de la construction est très importante et doit être en insertion harmonieuse avec les implantations environnantes (alignement aux voies, implantation parallèle ou perpendiculaire à la pente, position au regard des limites séparatives...). L'implantation retenue ne doit pas créer de rupture dans l'ensemble bâti environnant.

3 - L'accès : une implantation judicieuse du bâti **limite la voirie interne** d'accès, laquelle génère bien souvent d'importants terrassements qui accentuent l'impact paysager du projet.

4 - L'orientation de la construction : optimisation du confort de l'habitation (luminosité naturelle, confort d'été, économie d'énergie, exposition au vent...).

5 - Le gabarit, la forme, doivent s'inspirer ou dialoguer avec le bâti traditionnel. Préserver l'identité des paysages suppose de lutter contre les **styles catalogues inadaptés qui banalisent les paysages**. S'inspirer ne signifie pas imiter, cela n'exclut donc pas les réalisations contemporaines.

6 - La toiture : dans le cas d'architecture traditionnelle, les pentes, le sens du faîtage, les matériaux de couverture doivent s'inspirer du bâti traditionnel. Les faîtages sont soit perpendiculaires, soit parallèles à la ligne de pente du terrain d'implantation. Dans le cas d'architecture contemporaine, le recours éventuel à des toitures-terrasses, notamment lorsqu'elles sont végétalisées, n'est pas incompatible avec une bonne inscription paysagère de la construction.

7 - Les ouvertures : une attention particulière doit être portée aux dimensions, proportions hauteur/largeur, rythme et type de menuiserie, dans l'objectif d'une composition équilibrée de la façade.

8 - Le choix des matériaux et des couleurs permet la bonne insertion du projet dans le paysage et le bâti environnant.

9 - Le traitement des espaces extérieurs a une importance capitale pour l'insertion paysagère. Les clôtures, voiries internes d'accès, artificialisations excessives, végétalisation, ont tout autant d'incidence sur l'intégration paysagère que la construction.

10 - Un projet avec une écriture architecturale résolument contemporaine peut être une plus-value dans le paysage. Il nécessite un regard de professionnel le plus en amont possible.

Source complémentaire :

- Documentation/étude du SIAC, "Charte paysagère et architecturale pour le territoire du Chablais", Janvier 2012

Fiches Thématiques

Qualité paysagère des ZAE

Enjeux et point de vigilance pour le développement de qualité paysagère, architecturale et urbaine des zones d'activités économiques

Accueillir, intégrer et améliorer le cadre de vie des ZAE, un objectif à part entière (source documentation en ligne du DDT du Rhône)

Aménager les ZAE comme des lieux de vie - qualité du cadre de travail



Phase 2 de la ZAC Porte des Alpes (Saint Priest)
Des aires repos et de pique nique accueillants,
des cheminements de qualité



Source CAUE 44 - Réinventer la ZAE
Parc d'activités du Moulin Neuf à Saint-Herblain
Diversité des usages : des espaces de convivialité

Faciliter l'entretien, la gestion et la lisibilité du site et des espaces



Phase 2 ZAC Porte des Alpes (Saint Priest)
Traitement qualitatif des limites à budget
raisonnable avec des plantations en lisière



Copyright : Laure Planchais
ZAE Kervinadou
Développer une signalétique simple, harmonisée
et lisible à l'échelle des véhicules en déplacement

Rechercher la qualité architecturale et l'optimisation du stationnement



Source CAUE 44 - Réinventer la ZAE
Parc d'activités de la Haute Borne à Villeneuve
d'Ascq (59)
Une charte architecturale et paysagère de la
ZAE



Parc de Sacuny (Brignais)
Stationnement en rez de chaussée

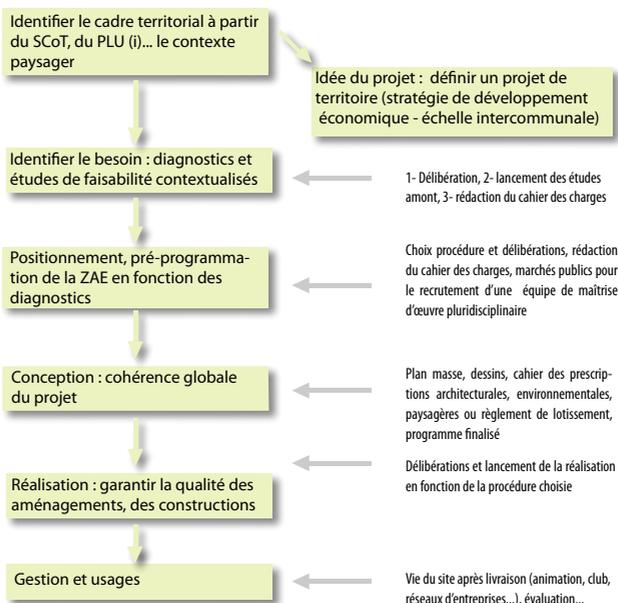
Fiches Thématiques

Qualités paysagères des Zone d'Activité Economique

Illustration schématique sur le processus d'intégration des enjeux de qualités environnementale dans les différentes phases de création/extension de ZAE :

Annexe : repères pour la conception des ZAE

Quelles sont les étapes?



Quels moyens allouer à la conception d'une ZAE ?

Il est important d'avoir une vision de l'évolution du territoire, de définir un projet (et le maîtriser), et de choisir en dernier lieu les outils adaptés au projet (foncier et opérationnel : cf tableau sur les outils mobilisables)... Pour cela, il est nécessaire de mener différentes études et réflexions : intégration urbaine et paysagère, faisabilité de la zone, relevé topographique, études de maîtrise d'œuvre, études des matériaux, dimensionnement des espaces publics, des ouvrages hydrauliques, estimation des modalités et coûts de gestion de la zone. Investir suffisamment dans les études amont (**entre 10 % et 15 % des travaux**), c'est faire des économies dans la réalisation par choix de solutions adaptées et proportionnées, prenant en compte le contexte et les moyens et la vie ultérieure du site.

Fiches Thématiques

Accompagnement au développement des énergies renouvelables

Les collectivités jouent un rôle important dans le développement des Énergies Renouvelables (EnR) sur leur territoire et ce à plusieurs niveaux : soutien des projets EnR, développement de projets publics démonstrateurs, sensibilisation par la communication et accompagnement du développement de leur commune avec cette ambition.

Actuellement, différentes productions d'énergie renouvelables sont présentes sur le territoire : le bois-énergie et l'hydroélectricité sont les deux piliers représentant 2/3 de la production des ENR sur le Chablais. La filière bois-énergie est identifiée par le SCoT comme un enjeu important (programme en cours "1000 chaufferie bois pour le milieu rural") La méthanisation et le solaire sont également des leviers intéressants pour le secteur.

. Quelques exemples d'initiative EnR :

Terrag'Eau : Installation d'une plateforme de méthanisation et de compostage dont les ambitions sont multiples : préserver la ressource en eau tout en favorisant une agriculture performante.



Fiches Thématiques

Accompagnement au développement des énergies renouvelables

Energie Solaire :

. 5 ème façade productive :

Les bâtiments commerciaux, industriels bénéficient de surfaces en toiture importantes permettant l'installation de panneaux solaires : pour leur propre consommation et ou revente de l'énergie produite, ou en location de l'espace par un exploitant d'énergie assurant pour le privé la gestion de cette ressource locale. Sur le même principe le solaire peut être développé sur les aires de stationnement et temporairement sur les terrains en friche.



. Accompagnement des projets individuels ou citoyens :

Les collectivités peuvent aider au développement des EnR portés par les privés en étant le relais par la communication des aides gouvernementales sur le sujet et/ou un soutien financier pour valoriser les projets privés ou citoyens.



Projet en cours sur le Chablais Innovales

<https://www.innovales.fr/lancement-dun-projet-de-cooperative-citoyenne-de-production-denergie-renouvelable-dans-le-chablais/>

Ressource en ligne :

Ademe, guide « Collectivités, parties prenantes des projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens, du soutien à la maîtrise, comment faire ? ».

Fiches Thématiques

Géoparc UNESCO :

Des forces géologiques aux activités humaines, l'identité du Chablais s'est façonnée au fil des millénaires. Un patrimoine géologique, culturel, humain exceptionnel qui vaut au territoire la reconnaissance de l'UNESCO au travers du label Géoparc mondial.

L'UNESCO a créé en novembre 2015 le label « Géoparc mondial UNESCO », qui s'inscrit dans son Programme International pour les Géosciences et les Géoparcs (PIGG). Ce programme a pour objectif d'étudier et de prôner les liens entre l'héritage géologique d'un territoire et ses patrimoines naturels, culturels et immatériels.

Sur le territoire du Chablais, histoire de l'Homme et histoire de la Terre sont intimement liées. En conséquence, le Géoparc du Chablais a pour objectifs d'explorer, et de développer les liens entre cet héritage géologique et tous les autres aspects du patrimoine, qu'ils soient naturels, culturels ou immatériels.

Le Géoparc mondial UNESCO du Chablais s'étend sur l'ensemble des 62 communes.

Cet espace naturel remarquable imprègne la culture et la vie de ses habitants et de ses nombreux visiteurs. Le bâti traditionnel, l'usage de la montagne, la vie en alpage, les contes et légendes, les richesses naturelles que sont les Eaux Minérales de Thonon et d'Evian, sont autant de témoins de ces liens forts entre l'homme et la nature.

L'héritage géologique du Géoparc du Chablais est à explorer au travers de deux thèmes principaux : l'histoire de la formation des Alpes et les glaciations quaternaires. Le Géoparc du Chablais a identifié des sites aux patrimoines géologiques, géomorphologiques et hydrogéologiques ayant un intérêt scientifique, culturel, pédagogique, esthétique. Ce sont des « géosites » du territoire, les piliers du label « Géoparc mondial UNESCO ».

Fiches Thématiques

La forêt du Chablais, un potentiel à valoriser

Conscient du potentiel de sa forêt, le territoire du Chablais s'est engagé depuis une dizaine d'années en faveur du bois (chartes forestières, Plan d'Approvisionnement Territorial, PSADER,...). La concertation et les actions menées ont conduit les acteurs du territoire à lancer un programme européen LEADER dans le but de valoriser la ressource forestière locale.

La forêt du Chablais occupe 51% du territoire avec 44 058 hectares. Elle constitue un élément essentiel du territoire et remplit plusieurs fonctions :

- . une fonction productive (sylviculture, bois de construction, bois énergie,...)
- . une fonction de protection (risques naturels, biodiversité, ressource en eau, lutte contre le changement climatique,...)
- . une fonction sociale (accueil de publics, activités de loisirs,...).

La forêt est essentiellement résineuse et a un volume de bois approchant les 11,5 millions de m3. Dans le Chablais, 76% des surfaces boisées sont détenues par des propriétaires privés.

Stratégie du territoire

- . Développer l'amont de la filière bois
- . Renforcer la fonction récréative de la forêt
- . Ouvrir pour une gestion durable et partagée de la forêt

Le programme LEADER

Porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, sous l'autorité de la Région Auvergne Rhône-Alpes, il vise à favoriser la ressource forestière, en prenant en compte l'ensemble de ses composantes dans une dynamique transversale. Le dispositif permet de mobiliser 1,5 million d'euros pour accompagner des projets innovants au service de la ressource forestière et du territoire jusqu'en 2020.

LEADER, acronyme de "Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale", est un programme d'aides européen pluriannuel dédié aux territoires ruraux et financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

Son but est de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux des territoires ruraux selon les axes retenus et la stratégie définie par le territoire.

Fiches Thématiques

Contrat de rivières

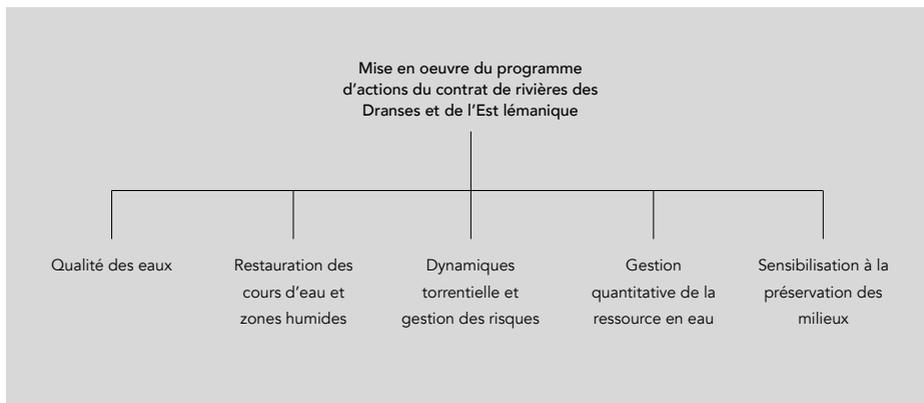
Un outil administratif permettant le développement opérationnel de programmes d'actions au sein des différents bassins versant du Chablais.

Le contrat de rivières est un accord technique et financier permettant la programmation d'actions (47 actions 23 150 000 € HT environ) visant à mettre en œuvre les opérations prioritaires pour l'atteinte du bon état de la ressource en eau et des milieux aquatiques du territoire.

Il se concrétise par un programme d'actions volontaire à l'échelle d'un bassin versant, prévu sur une durée de 5 ans. Elaboré par les acteurs du territoire qui prennent ensemble un engagement contractuel signé avec les partenaires financiers, le contrat de rivières est un outil opérationnel qui vise des objectifs précis sur l'ensemble du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique :

- améliorer la qualité des eaux,
- restaurer et préserver les milieux aquatiques,
- réduire les risques de crues torrentielles et d'inondations,
- gérer durablement la ressource en eau,
- valoriser les milieux naturels et les patrimoines liés à l'eau.

Illustration sur les sujets d'intervention du contrat de rivières de Dranses et de l'Est lémanique :



Fiches Thématiques

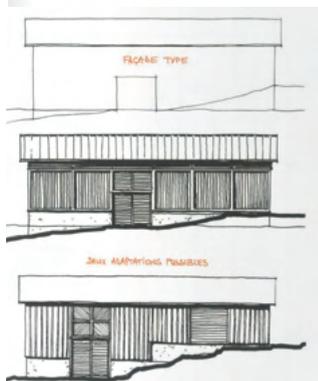
Qualités urbaines et architecturales des zones/exploitations agricoles

source documentation en ligne du CAUE 74,
"Bâtiments agricoles et paysages en
Haute-Savoie", Déc. 1995

3. COULEURS

Les couleurs (des façades, de la toiture...) peuvent faire référence au paysage proche. Le réflexe souvent observé de l'emploi du marron n'est pas forcément le plus approprié.

Néanmoins, les teintes adaptées sont souvent sombres, et peuvent associer plusieurs couleurs (gris, vert, rouille...) même si ponctuellement des éléments plus clairs sont présents (soubassements, menuiseries...).



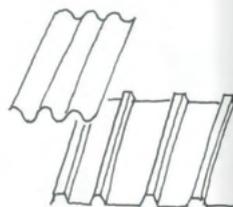
Les matériaux de l'enveloppe :

La couverture :

- grands modules (tôle) et les modules moyens (plaques de fibro-ciment),
 - petits modules : tuiles, ardoises, tavaillons... Ils sont adaptés aux pentes de toiture plus fortes.
- Le poids de la couverture peut varier selon les matériaux employés, ce qui a des conséquences sur la structure.
La mise en œuvre de la couverture peut également être plus ou moins rapide selon le type de module choisi.

Les façades :

- le béton armé est employé pour les parties enterrées, le béton banché ou l'aggloméré de béton pour les parties inférieures,
- les bardages translucides peuvent permettre un éclairage naturel des locaux,
- les bardages bois permettent une multitude de traitements et de nuances,
- les bardages métalliques, outre la rapidité de leur mise en œuvre, permettent de jouer avec les teintes, les textures, le sens du bardage.



39

Fiches Thématiques

Qualités paysagères, urbaines et architecturales du Chablais

Documentation consultable en ligne du CAUE de Haute Savoie, ensemble de recensement graphique et conseils pour la préservation du patrimoine paysager du Chablais

Conseils pour la mise en valeur de patrimoine bâtis et naturels : reconnaître, réhabiliter, améliorer, fond documentaire consultable en ligne et au CAUE 74

<https://www.caue74.fr/ressource/architecture/architecture-traditionnelle>

Extraits des éditions de :

- . *Conseils pour la mise en valeur de patrimoine bâtis et naturels : Pays de la Côte*
- . *Conseils pour la mise en valeur de patrimoine bâtis et naturels : Pays de Gavot*
- . *Conseils pour la mise en valeur de patrimoine bâtis et naturels : Bas-Chablais*

LES MAISONS DE VIGNERONS

SITUATION :

Coteaux : DOUVAINE, LOISIN, BALLAISON, SCIEZ, MARGENCEL, ALLINGS, MESSERY...



LES MAISONS DES ANNEES 40/60

SITUATION :

Communes à caractère urbain en bord de lac : DOUVAINE, ST GINGOLPH, MEILLERIE, LUGRIN...

URBANISME :

- Mode de groupement : soit quartiers en périphérie du centre qui répondaient à la même logique que les actuels lotissements, soit constructions individuelles isolées.
- Tissu urbain plus ou moins dense : maisons isolées situées le long de la voirie ou en léger recul par rapport à celle-ci.
- Espaces extérieurs : espaces privatifs autour de la maison délimités par des murets ou des clôtures.

TYPE :

- Constructions uniquement destinées à l'habitation, parfois une boutique au RDC.
- Variation sur le même type, c'est à dire 1 seul logement / maison ou 2 à 4 logements / maison.
- Hauteur : deux à trois niveaux.

